

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE

VOTONS

éducation
SUD

Union syndicale
Solidaires

Élections professionnelles

Commission Administrative Paritaire Académique

Agrégé·e·s

La CAPA agrégé·e·s...

SON RÔLE

La CAPA est une instance dans laquelle les élu·e·s :

- analysent les circulaires du mouvement intra
- suivent les dossiers de mutation
- siègent en commission disciplinaire : à chaque fois qu'une sanction disciplinaire autre que le blâme ou l'avertissement peut être prononcée, il y a consultation des élus de la CAPA
- examinent les dossiers de bonification de barème au titre du handicap
- défendent les droits des TZR : lors de la phase d'ajustement, les CAPA sont saisies pour affecter les TZR sur des Blocs de Moyens Provisoires (BMP) ou sur des postes vacants à l'année.
- vérifient les accès au corps des agrégé·e·s par liste d'aptitude : Lorsqu'un·e enseignant·e en poste demande à son IPR d'accéder au corps des agrégé·e·s par liste d'aptitude, il ou elle doit présenter ses choix de validation aux élu·e·s en CAPA.

Voter SUD éducation...

POURQUOI ?

- Parce que SUD éducation porte une autre vision de la société et défend une autre école, égalitaire et émancipatrice.
- Pour être représenté·e par des élu·e·s qui assurent le suivi des mutations et qui défendent les droits des personnels sans aucune compromission avec l'administration, notamment en rappelant les textes qui nous protègent collectivement.

Les élu·e·s SUD éducation

S ENGAGENT



►►► à garantir l'égalité de traitement des fonctionnaires, comme cela a été le cas précédemment lorsque nous avons dû attaquer la circulaire de 2017.

►►► à défendre le strict respect des textes et des barèmes et lutter contre les passe-droits, les arrangements et les procédures illégales d'affectation afin qu'aucun personnel ne soit lésé.

►►► à suivre les dossiers de mutation des collègues afin de vérifier qu'aucune erreur ou oubli n'a été fait par l'administration, dont les services sont toujours plus désorganisés et surchargés, donc défaillants.

►►► à continuer à contester la multiplication des postes SPEA (postes spécifiques académiques) qui faussent le mouvement, préfigurent le recrutement des enseignant·e·s par les chefs d'établissement lors d'entretiens semblables à ceux du privé, ouvrant la porte aux passe-droits et aux discriminations.

►►► à défendre nos collègues susceptibles d'obtenir des bonifications de barème au titre du handicap dans le respect des textes : faire état des situations particulières afin d'obtenir les dispositions les plus favorables aux collègues.

►►► à défendre les personnels dans les commissions disciplinaires, dans le respect des valeurs de SUD éducation (anti-racisme, anti-sexisme, ...)

►►► à veiller à ce que les vœux des TZR soient respectés : prise en compte des vœux géographiques, refus des affectations hors-zone ou dans une autre discipline sans leur accord, interventions pour limiter au maximum leurs déplacements.

SUD ÉDUCATION GARD-LOZÈRE

sudeducation.gard@ouvaton.org

SUD ÉDUCATION HÉRAULT

syndicat@sudeducation34.org

SUD ÉDUCATION PYRÉNÉES-ORIENTALES ET AUDE

66-11@sudeducation.org